Liste des délibérations
Conseil Municipal du 2 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël TOUCHARD, Maire.

En exercice	23
Présents	15
Pouvoirs	3
Votants	18

Etaient présents : Messieurs TOUCHARD Joël, POUTREL Philippe, LEBLANC Bruno, Gilles de BAGLION, VAUTIER Nicolas, Stéphane DENYS, MICHALECZEK Boris, BENOIT Gérard, et DAHL Patrick.
Mesdames FOULON Nathalie, KERIO Danielle, JEAN Thérèse, VIEL Annette, , COSSON Marie-Françoise, et RAUX Karine.

Absents excusés : DELANNOY Véronique, Cécile HARDY (donne pouvoir à MME Viel), ROUX Flora (donne pouvoir à M. Poutrel), ROUX Alain (donne pouvoir à MME Jean)

Absent : Patrick VINOT, Sylvie TOULIS, Isabelle BEAL, Sylvie THOMAS

Secrétaire de séance : VIEL Annette

Convocation : 24/4/2023

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 27 mars 2023
2. Subventions complémentaires à la résidence autonomie et C.C.A.S.
3. Décision modificative n°1
4. Subventions aux associations
5. Vente partielle de la parcelle ZI 67
6. Vente terrain parcelles ZI 77 ; 78 et 80
7. Modification de l'indemnité des contrats d'engament éducatif
8. Création poste administratif saisonnier
9. Adhésion à la convention relative à la médiation préalable obligatoire
10. Avis portant sur la création d'un parc éolien à Champfleur et Béton
11. Nomination de l'arboretum du Chevain
12. Questions et informations diverses

❖ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2023

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du 7 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 27 mars 2023 à l'unanimité.

❖ SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A LA RESIDENCE AUTONOMIE ET C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions complémentaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à ce dossier,

❖ DECISION MODIFICATIVE n°1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses
Fonctionnement	011	615221	-34 600€
Fonctionnement	65	657362	+1 300€
Fonctionnement	65	65737	+33 300€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à ce dossier.

Unanimité

❖ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention de 100€ association sportive du collège d'Ancinnes,
- **REFUSE** une subvention à l'association UCA,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à ce dossier.

❖ VENTE PARTIELLE DE LA PARCELLE ZI 67

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

(3 abstentions: M. Vautier, MME Cosson, M. Michaleczek)

- **ACCEPTE** la cession partielle du terrain ZI 67 au prix de 10 000€ au profit de TDF et du futur exploitant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à ce dossier.

❖ VENTE TERRAIN PARCELLES ZI 77, 78 et 80

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition d'achat à 214 096.50€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer un acte de vente correspondant aux marges définies
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à ce dossier.

❖ MODIFICATION DE L'INDEMNITE DES CONTRATS D'ENGAMENT EDUCATIF

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **MODIFIE** le montant de l'indemnité des contrats d'engagement éducatif à hauteur de 15% plafond sécurité social (soit 4.05€/heure actuellement),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à ce dossier.

❖ CREATION POSTE ADMINISTRATIF SAISONNIER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **CREE** un poste saisonnier avec les caractéristiques ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

❖ ADHESION A LA CONVENTION RELATIVE A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre de gestion de la Sarthe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

❖ AVIS PORTANT SUR LA CREATION D'UN PARC EOLIEN A CHAMPFLEUR ET BETON

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité:

(Contre : M. LEBLANC abstention : M. VAUTIER et MME FOULON)

- **DONNE** un avis défavorable sur le projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

❖ NOMINATION DE L'ARBORETUM DU CHEVAIN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

(1 abstention : M. Vautier)

- **NOMME** l'arboretum du Chevain « Jean Pierre Russeau »
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le prochain Conseil aura lieu le mardi 5 juin 2023 à 20h00.

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.